AR Prefecture
016-211601836-20260321-09_2026-DE
Reçu le 25/03/2026

MAIRIE
DE
LESIGNAC-DURAND
16310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de LESIGNAC-DURAND, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. AGOSTINELLI Armand, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Pouvoir : 0
Exprimés : 11

Étaient présents : M. DUTEIL Pascal, M. BEAULIEU Joël, Mme BRANDY Brigitte, Mme BEDOUET Nathanaëlle, M. MICHALLEK Alexis, Mme MARZACK Justine, Mme VILLELEGIER Valérie, M. AGOSTINELLI Armand, M. THIBAUD Julien, Mme VAN DER VELDEN Katharina, M. VAN DER VELDEN Vincent
Absent : NEANT

Objet : Election des délégués au syndicat mixte de la fourrière

M. MICHALLEK Alexis a été élu secrétaire de séance.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune au syndicat de façon explicite, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 5711-1 du même code.
De plus, il convient de procéder à la désignation de délégués, conformément à l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales.

☆☆☆

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :
- autorise la commune de Lésignac-Durand, à adhérer au syndicat mixte de la fourrière,
- procède à la désignation d'un délégué communal titulaire:
 - Titulaire : THIBAUD Julien
- procède à la désignation d'un délégué communal suppléant:
 - Suppléant : MICHALLEK Alexis

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents ;

Certifié exécutoire

Transmise en Sous-Préfecture
Le : 24 mars 2026
Publié ou notifié
Le : 24 mars 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
A LESIGNAC-DURAND, le 24 mars 2026
Le Maire,

AGOSTINELLI Armand

MAIRIE de LESIGNAC-DURAND
16 (Charente)